

DWS Investment GmbH

DWS Deutschland

Rapport annuel 2022 / 2023



Investors for a new now

DWS Deutschland

Sommaire

Rapport annuel 2022 / 2023
pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS Deutschland

45 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses parts. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 30 septembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion des capitaux du fonds commun de placement poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds commun de placement. La société de gestion des capitaux prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

Rapport annuel

Rapport annuel DWS Deutschland

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

La politique de placement du compartiment a pour objectif de générer une plus-value récurrente par rapport à l'indice de référence (CDAX). À cet effet, le fonds investit principalement dans des actions d'émetteurs allemands et privilégie des placements dans des valeurs vedettes et des valeurs secondaires triées sur le volet. Le fonds fait la promotion de caractéristiques écologiques et sociales ou d'une combinaison de ces caractéristiques, sans pour autant appliquer explicitement une stratégie de placement ESG et/ou durable*.

Au cours de la période de douze mois clôturée fin septembre 2023, le fonds DWS Deutschland a enregistré une plus-value de 30,0 % par part (classe de parts LC : calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes), surperformant ainsi son indice de référence (+26,1 %, respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

Pendant la période sous revue, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions

DWS Deutschland

Performance des classes de parts comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	DE0008490962	30,0 %	9,4 %	3,1 %
Classe FC	DE000DWS2F23	30,8 %	11,4 %	6,2 %
Classe GLC	DE000DWS2S28	30,7 %	11,1 %	5,1 %
Classe GTFC	DE000DWS2S36	31,4 %	13,0 %	8,0 %
Classe IC	DE000DWS2GT0	31,0 %	12,0 %	7,3 %
Classe LD	DE000DWS2F15	30,0 %	9,4 %	3,1 %
Classe TFC	DE000DWS2R94	30,8 %	11,4 %	6,2 %
Classe TFD	DE000DWS2SA5	30,8 %	11,4 %	6,2 %
CDAX		26,1 %	12,6 %	16,7 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 30 septembre 2023

difficiles : les crises géopolitiques, telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont considérablement assombri l'ambiance sur les marchés. Le durcissement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Au cours de l'année écoulée et jusqu'à fin septembre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur politique de hausse des taux d'intérêt : ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a encore relevé ses taux directeurs de 2,25 points de pourcentage pour atteindre une fourchette de 5,25 % par

an à 5,50 % par an, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) a relevé son taux directeur de 1,25 % par an à 4,50 % par an en huit étapes. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Les prix de l'énergie et les prix à la production se sont quelque peu tassés au cours de la période sous revue. Néanmoins, malgré la baisse récente des pressions inflationnistes, la hausse des prix restait globalement élevée à la fin du mois de septembre 2023, notamment si l'on se réfère à l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte, entre autres, des prix fluctuants de l'énergie et des denrées alimentaires.

Les marchés des actions internationaux ont enregistré des hausses de cours pendant la période sous revue, bien qu'à des degrés divers, en particulier dans les pays industrialisés. Les marchés des actions

américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont en fin de compte enregistré des hausses de cours sensibles. Les marchés des actions américains ont été tirés par les valeurs technologiques, soutenues par l'intérêt accru pour le thème de l'intelligence artificielle. Les marchés des actions en Allemagne et dans la zone euro (mesurés respectivement par le DAX et l'Euro Stoxx 50) ont encore plus progressé, favorisés entre autres par la crise du gaz qui s'est résorbée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins marqué que prévu. La bourse japonaise (mesurée par rapport à l'indice TOPIX) a également affiché une nette hausse des cours, soutenue par l'affaiblissement du yen par rapport à l'euro et au dollar américain. En revanche, le marché boursier chinois n'a pu en fin de compte que progresser modérément après sa précédente faiblesse des cours. Les espoirs de reprise des cours nés au début de l'année 2023 en raison de l'assouplissement de la politique « Zéro COVID » par le gouvernement chinois ont été douchés par les problèmes du marché immobilier chinois et l'affaiblissement de l'économie chinoise jusqu'à fin septembre 2023.

Le fonds DWS Deutschland a évolué dans un environnement de placement marqué dans un premier temps par une nette reprise des cours, favorisée entre autres par une détente qui se dessine sur le marché du gaz et par un ralentissement économique moins marqué qu'on ne le craignait. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de septembre 2023, le marché des

DWS Deutschland

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	LC	DE0008490962
	FC	DE000DWS2F23
	LD	DE000DWS2F15
	IC	DE000DWS2GT0
	GLC	DE000DWS2S28
	GTFC	DE000DWS2S36
	TFC	DE000DWS2R94
	TFD	DE000DWS2SA5
Code valeur	LC	849096
	FC	DWS2F2
	LD	DWS2F1
	IC	DWS2GT
	GLC	DWS2S2
	GTFC	DWS2S3
	TFC	DWS2R9
	TFD	DWS2SA
Devise du fonds		EUR
Devise de la classe de parts	LC	EUR
	FC	EUR
	LD	EUR
	IC	EUR
	GLC	EUR
	GTFC	EUR
	TFC	EUR
	TFD	EUR
Date de première souscription et de lancement	LC	20 octobre 1993 (depuis le 19 janvier 2016, classe de parts LC)
	FC	29 janvier 2016
	LD	30 juin 2017
	IC	1 ^{er} août 2016
	GLC	2 janvier 2018
	GTFC	2 janvier 2018
	TFC	2 janvier 2018
	TFD	2 janvier 2018
Droit d'entrée	LC	5 %
	FC	Aucun
	LD	5 %
	IC	Aucun
	GLC	5 %
	GTFC	Aucun
	TFC	Aucun
	TFD	Aucun
Affectation des résultats	LC	Capitalisation
	FC	Capitalisation
	LD	Distribution
	IC	Capitalisation
	GLC	Capitalisation
	GTFC	Capitalisation
	TFC	Capitalisation
	TFD	Distribution

actions s'est toutefois orienté vers un manque de tendance claire. Dans l'ensemble, le fonds a pu participer dans des proportions supérieures à la moyenne aux hausses de cours perceptibles sur le marché boursier.

Pour permettre une gestion flexible du niveau d'investissement, l'équipe de gestion du portefeuille a utilisé, entre autres, des produits financiers dérivés sous la forme de contrats à terme du DAX. Le fonds d'actions a donc été surinvesti par moments, ce qui lui a permis de profiter davantage, par exemple, de la nette hausse des cours sur le marché boursier allemand au quatrième trimestre 2022. En outre, les engagements dans le secteur des matières premières ont été réduits compte tenu des défis structurels (hausse des prix de l'énergie). En outre, l'équipe de gestion de portefeuille a surpondéré les valeurs financières, notamment les banques, qui ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt, et les compagnies d'assurance, qui ont enregistré une évolution positive de leurs bénéfices en raison de leur forte tarification. Tout cela explique en grande partie la raison pour laquelle le fonds DWS Deutschland a fait mieux que son indice de référence.

Les investissements en actions dans les secteurs de la technique médicale et de la pharmacie ont eu un effet légèrement modérateur sur la performance. Ces secteurs plutôt défensifs n'ont pas eu l'effet positif escompté, malgré les incertitudes générales du marché. Cette situation s'explique notamment par une réduction plus

DWS Deutschland

Aperçu des classes de parts (suite)

Frais forfaitaires	LC	1,4 % par an
	FC	0,8 % par an
	LD	1,4 % par an
	IC	0,6 % par an
	GLC	1,4 % par an
	GTFC	0,8 % par an
	TFC	0,8 % par an
	TFD	0,8 % par an
Montant minimum d'investissement	LC	Aucun
	FC	2 000 000 EUR
	LD	Aucun
	IC	25 000 000 EUR
	GLC	Aucun
	GTFC	Aucun
	TFC	Aucun
	TFD	Aucun
Cours de souscription d'origine	LC	80 DM (droit d'entrée inclus)
	FC	Valeur liquidative de la classe de parts DWS Deutschland LC au jour de lancement de la classe de parts FC
	LD	Valeur liquidative de la classe de parts DWS Deutschland LC au jour de lancement de la classe de parts LD (majorée du droit d'entrée)
	IC	Valeur liquidative de la classe de parts DWS Deutschland LC au jour de lancement de la classe de parts IC
	GLC	Valeur liquidative de la classe de parts DWS Deutschland LC au jour de lancement de la classe de parts GLC (majorée du droit d'entrée)
	GTFC	100 EUR
	TFC	100 EUR
	TFD	100 EUR

importante des stocks chez les clients finaux et par la réticence chinoise à investir.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées sur les ventes d'actions et les opérations sur contrats à terme (Futures) ont été les principales sources de produits de cession. Cette situation a toutefois été compensée – quoique dans une mesure nettement moindre – par les

moins-values réalisées sur les opérations d'options.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Rapport annuel DWS Deutschland

État de l'actif au 30 septembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Industrie	707 042 837,12	21,57
Secteur financier	557 507 974,81	17,01
Technologies de l'information	535 531 934,95	16,34
Biens de consommation durables	466 395 263,09	14,23
Santé	412 514 008,81	12,58
Matières premières	167 659 078,46	5,11
Services aux collectivités	154 111 024,20	4,70
Services de communication	150 565 808,08	4,59
Biens de consommation courante	18 349 545,78	0,56
Autre(s)	70 371 289,10	2,15
Total actions :	3 240 048 764,40	98,84
2. Dérivés	-8 365 480,00	-0,26
3. Avoirs bancaires	50 584 520,81	1,54
4. Autres éléments d'actif	234 740,30	0,01
5. À recevoir au titre d'opérations sur parts	507 172,93	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-3 673 087,36	-0,11
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-1 317 843,78	-0,04
III. Actif du fonds	3 278 018 787,30	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Deutschland

État du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						3 240 048 764,40	98,84
Actions							
adidas Reg. (DE000A1EWWW0)	Unité	282 782	71 054	235 001	EUR	166,9600	1,44
Aixtron Reg. (DE000A0WMPJ6)	Unité	584 783	19 498	180 161	EUR	35,0200	0,62
Allianz (DE0008404005)	Unité	1 332 114	200 912	42 305	EUR	226,5000	9,20
Amadeus Fire (DE0005093108)	Unité	380 322		35 718	EUR	112,2000	1,30
BASF Reg. (DE000BASF111)	Unité	1 225 683		3 268 010	EUR	43,0200	1,61
Bayer (DE000BAY0017)	Unité	2 338 901	248 248	392 313	EUR	45,6650	3,26
Bechtle (DE0005158703)	Unité	1 186 931			EUR	44,4200	1,61
BMW Ord. (DE0005190003)	Unité	647 004		346 472	EUR	97,0200	1,91
Brenntag (DE000A1DAH00)	Unité	556 325	243 430		EUR	73,9800	1,26
Carl Zeiss Meditec (DE0005313704)	Unité	217 804	217 804		EUR	82,9800	0,55
Commerzbank (DE000CBK1001)	Unité	3 220 627	3 220 627		EUR	10,7950	1,06
Continental (DE0005439004)	Unité	609 683	535 178	209 647	EUR	67,5200	1,26
Covestro (DE0006062144)	Unité	767 310	767 310	1 495 036	EUR	51,5800	1,21
Daimler Truck Hldg Jge Na (DE000DTROCK8)	Unité	786 255	800 253	468 498	EUR	33,2200	0,80
Deutsche Bank Reg. (DE0005140008)	Unité	5 337 744		10 305 985	EUR	10,5100	1,71
Deutsche Börse Reg. (DE0005810055)	Unité	255 285	255 285		EUR	166,0000	1,29
Deutsche Lufthansa Vink. Reg. (DE0008232125)	Unité	2 496 999	2 496 999		EUR	7,5560	0,58
Deutsche Post Reg. (DE0005552004)	Unité	3 207 489		1 941 217	EUR	38,7350	3,79
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	6 448 506	7 974 805	1 526 299	EUR	20,0600	3,95
Dr. Ing. h.c. F. Porsche (DE000PAG9113)	Unité	437 518	437 518		EUR	89,0400	1,19
E.ON Reg. (DE000ENAG999)	Unité	6 215 595	5 089 428	508 297	EUR	11,2400	2,13
Evotec (DE0005664809)	Unité	1 178 266		500 000	EUR	18,9000	0,68
Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide (DE0005773303)	Unité	489 703	489 703	340 541	EUR	50,0600	0,75
Fresenius (DE0005785604)	Unité	1 630 030	540 030		EUR	29,6200	1,47
GEA Group (DE0006602006)	Unité	462 397	462 397		EUR	35,5100	0,50
Gerresheimer (DE000AOLD8E6)	Unité	167 106	167 106		EUR	100,0000	0,51
Hannover Rück Reg. (DE0008402215)	Unité	137 692			EUR	208,3000	0,87
Heidelberg Materials (DE0006047004)	Unité	563 500			EUR	74,9200	1,29
HelloFresh (DE000A161408)	Unité	646 794	646 794	370 891	EUR	28,3700	0,56
Hugo Boss Reg. (DE000A1PHFF7)	Unité	240 620	240 620		EUR	60,5600	0,44
Infineon Technologies Reg. (DE0006231004)	Unité	3 874 497	595 064	2 290 252	EUR	31,7450	3,75
JENOPTIK (DE000A2NB601)	Unité	1 595 254		436 712	EUR	23,9200	1,16
Jungheinrich Pref. (DE0006219934)	Unité	609 263	609 263		EUR	28,7000	0,53
Knorr-Bremse (DE000KBX1006)	Unité	534 865	534 865		EUR	61,0800	1,00
Mercedes-Benz Group (DE0007100000)	Unité	2 174 267	700 000	2 337 509	EUR	66,0900	4,38
Merck (DE0006599905)	Unité	644 907	644 907		EUR	159,3000	3,13
MTU Aero Engines Reg. (DE000A0D9PT0)	Unité	279 929	175 706		EUR	173,9500	1,49
Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft Vink. Reg. (DE0008430026)	Unité	254 983		269 718	EUR	368,1000	2,86
Nemetschek (DE0006452907)	Unité	173 699	173 699		EUR	57,9400	0,31
PUMA (DE0006969603)	Unité	636 305	403 719		EUR	59,4600	1,15
Qiagen (NL0012169213)	Unité	406 978	406 978		EUR	38,1400	0,47
Rational Ord. (DE0007010803)	Unité	19 813	19 813		EUR	600,5000	0,36
RWE Ord. (DE0007037129)	Unité	2 385 270	411 270		EUR	35,3200	2,57
SAP (DE0007164600)	Unité	2 355 647	1 166 431	463 127	EUR	123,5800	8,88
Sartorius Pref. (DE0007165631)	Unité	120 000	80 033		EUR	326,2000	1,19
Schott Pharma (DE000A3ENQ51)	Unité	410 914	410 914		EUR	31,7000	0,40
Scout24 (DE000A12DM80)	Unité	323 206	323 206		EUR	65,6200	0,65
Siemens Energy (DE000ENER6Y0)	Unité	1 579 971	1 579 971		EUR	12,3600	0,60
Siemens Healthineers (DE000SHL1006)	Unité	888 802	888 802		EUR	48,3500	1,31
Siemens Reg. (DE0007236101)	Unité	1 658 173		926 827	EUR	136,9000	6,93
Sixt (DE0007231326)	Unité	627 000			EUR	88,9500	1,70
Symrise (DE000SYM9999)	Unité	361 735	361 735		EUR	91,6000	1,01
Volkswagen Pref. (DE0007664039)	Unité	539 643		128 941	EUR	109,9400	1,81
Vonovia (DE000A1MLJ11)	Unité	2 531 802	464 169		EUR	22,6500	1,75
Zalando (DE000ZAL1111)	Unité	1 003 607	792 360		EUR	20,7800	0,64
Total du portefeuille-titres						3 240 048 764,40	98,84

DWS Deutschland

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Dérivés							
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur valeurs mobilières						-8 365 480,00	-0,26
Droits d'option sur valeurs mobilières (Créances / dettes)							
Droits d'option sur actions							
Put Deutsche Telekom Reg. 12/2023 Strike 18,50 (EURX)	Unité	-4 200 000			EUR 0,1900	-798 000,00	-0,02
Put MTU Aero Engines Reg. 12/2023 Strike 200,00 (EURX)	Unité	-249 600			EUR 26,9250	-6 720 480,00	-0,21
Put Siemens Reg. 12/2023 Strike 135,00 (EURX)	Unité	-169 400			EUR 5,0000	-847 000,00	-0,03
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés						50 584 520,81	1,54
Avoirs bancaires						50 584 520,81	1,54
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	50 573 373,16			% 100	50 573 373,16	1,54
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Franc suisse	CHF	5 091,44			% 100	5 274,46	0,00
Livre sterling	GBP	16,53			% 100	19,06	0,00
Dollar américain	USD	6 211,23			% 100	5 854,13	0,00
Autres éléments d'actif						234 740,30	0,01
Intérêts à recevoir	EUR	14 833,21			% 100	14 833,21	0,00
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	219 907,09			% 100	219 907,09	0,01
À recevoir au titre d'opérations sur parts						507 172,93	0,02
Autres engagements						-3 673 087,36	-0,11
Engagements découlant des coûts	EUR	-3 673 087,36			% 100	-3 673 087,36	-0,11
Engagements découlant d'opérations sur parts						-1 317 843,78	-0,04
Actif du fonds						3 278 018 787,30	100,00

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LC	EUR	237,50
Classe FC	EUR	248,23
Classe IC	EUR	252,25
classe LD	EUR	231,21
classe TFC	EUR	100,24
classe TFD	EUR	93,92
Classe GLC	EUR	232,04
Classe GTFC	EUR	102,16
Nombre de parts en circulation		
Classe LC	Unité	13 161 997,610
Classe FC	Unité	227 922,740
Classe IC	Unité	40 907,000
classe LD	Unité	54 941,609
classe TFC	Unité	181 958,798
classe TFD	Unité	708,128
Classe GLC	Unité	186 758,000
Classe GTFC	Unité	105 265,000

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

EURX = Eurex (Eurex Frankfurt / Main, Eurex Zürich)

DWS Deutschland

Taux de change (cotation au certain)

au 29 septembre 2023

Franc suisse	CHF	0,965300	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,867100	=	EUR	1
Dollar américain.....	USD	1,061000	=	EUR	1

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties
-------------------------	-----------------------------------	---------------------	---------------------

Valeurs mobilières cotées en bourse

Actions

Henkel Pref. (DE0006048432)	Unité		562 266
Instone Real Estate Group (DE000A2NBX80)	Unité		1 051 202
K+S Reg. (DE000KSAG888)	Unité	952 508	3 514 544
Kion Group (DE000KGX8881)	Unité		565 000
Lanxess (DE0005470405)	Unité		3 094 747
Porsche Automobil Holding Pref. (DE000PAH0038)	Unité		583 594
Siltronic Reg. (DE000WAF3001)	Unité		527 000
Ströer (DE0007493991)	Unité		637 388
thyssenkrupp (DE0007500001)	Unité	2 596 379	2 596 379

Parts de fonds

Parts de fonds du groupe (y compris dans des sociétés d'investissement du groupe)

Deutsche Managed Euro Fund Z-Class (IE00BZ3FDF20) (0,100 %)	Unité	30 686	30 686
----------------------------------------------------------------------	-------	--------	--------

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats achetés : (Sous-jacents : DAX 40 (indice de performance))	EUR	336 269
-----------------------------------------------------------------------	-----	---------

Droits d'option

Droits d'option sur dérivés d'indices boursiers

Droits d'option sur indices boursiers

Achat d'options de vente (put) : (Sous-jacents : DAX 40 (indice de performance))	EUR	1 967 950
-------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----------

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

Montants en milliers

à durée indéterminée	EUR	222 145
Catégorie : Allianz (DE0008404005), SAP (DE0007164600), Siemens Reg. (DE0007236101)		

Classe de parts LC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	113 576 183,14
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	403 372,27
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	52 165,90
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	52 165,90
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-17 036 427,56
5. Autres revenus	EUR	18 187,69
Total des revenus	EUR	97 013 481,44

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-21 788,60
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-21 130,99
2. Commission de gestion	EUR	-43 527 856,29
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-43 527 856,29
3. Autres dépenses	EUR	-19 047,70
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-16 931,71
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-2 115,99
Total des dépenses	EUR	-43 568 692,59

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	53 444 788,85
--------------------------------------------	------------	----------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	296 955 254,03
2. Moins-values réalisées	EUR	-142 833 912,62

Résultat des opérations de vente	EUR	154 121 341,41
-----------------------------------------------	------------	-----------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	207 566 130,26
---------------------------------------------------------	------------	-----------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	307 010 459,62
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	245 721 127,71

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	552 731 587,33
--------------------------------------------------------------	------------	-----------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	760 297 717,59
------------------------------------------	------------	-----------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des diffé-rents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 2 553 702 943,38

1. Encaissement (net)	EUR	-198 035 768,68
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	219 942 325,47
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-417 978 094,15
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	10 060 979,93
3. Résultat de l'exercice	EUR	760 297 717,59
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	307 010 459,62
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	245 721 127,71

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 3 126 025 872,22

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	207 566 130,26	15,77
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement	EUR	207 566 130,26	15,77
-----------------------------------	------------	-----------------------	--------------

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	3 126 025 872,22	237,50
2022	2 553 702 943,38	182,72
2021	3 883 785 709,28	268,98
2020	3 500 371 077,22	217,13

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	2 049 987,67
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	7 277,97
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	939,20
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	939,20
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-307 498,23
5. Autres revenus	EUR	327,91
Total des revenus	EUR	1 751 034,52

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-393,11
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-381,19
2. Commission de gestion	EUR	-448 674,22
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-448 674,22
3. Autres dépenses	EUR	-343,07
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-304,77
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-38,30
Total des dépenses	EUR	-449 410,40

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 1 301 624,12

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	5 357 209,40
2. Moins-values réalisées	EUR	-2 579 828,13

Résultat des opérations de vente

EUR 2 777 381,27

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 4 079 005,39

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	5 165 529,47
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4 237 575,86

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR 9 403 105,33

VII. Résultat de l'exercice

EUR 13 482 110,72

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 43 826 196,48

1. Encaissement (net)	EUR	-769 207,07
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	6 851 341,31
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-7 620 548,38
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	38 007,74
3. Résultat de l'exercice	EUR	13 482 110,72
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	5 165 529,47
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	4 237 575,86

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 56 577 107,87

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	4 079 005,39	17,90
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement

EUR 4 079 005,39 17,90

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	56 577 107,87	248,23
2022	43 826 196,48	189,84
2021	68 872 829,91	277,78
2020	64 010 247,73	222,89

Classe de parts IC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	373 548,21
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1 326,10
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	171,03
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	171,03
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-56 032,19
5. Autres revenus	EUR	59,74
Total des revenus	EUR	319 072,89

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-71,64
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-69,45
2. Commission de gestion	EUR	-61 464,97
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-61 464,97
3. Autres dépenses	EUR	-62,48
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-55,49
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-6,99
Total des dépenses	EUR	-61 599,09

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	257 473,80
--------------------------------------------	------------	-------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	976 026,58
2. Moins-values réalisées	EUR	-470 200,99

Résultat des opérations de vente	EUR	505 825,59
-----------------------------------------------	------------	-------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	763 299,39
---------------------------------------------------------	------------	-------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 414 336,65
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 095 259,52

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	2 509 596,17
--------------------------------------------------------------	------------	---------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	3 272 895,56
------------------------------------------	------------	---------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 11 443 165,81

1. Encaissement (net)	EUR	-4 695 277,64
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	710 466,93
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-5 405 744,57
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	297 889,13
3. Résultat de l'exercice	EUR	3 272 895,56
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 414 336,65
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 095 259,52

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 10 318 672,86

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	763 299,39	18,66
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement	EUR	763 299,39	18,66
-----------------------------------	------------	-------------------	--------------

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	10 318 672,86	252,25
2022	11 443 165,81	192,53
2021	49 563 676,40	281,16
2020	481 500 707,33	225,17

Classe de parts LD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	461 525,53
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1 641,36
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	213,58
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	213,58
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-69 228,85
5. Autres revenus	EUR	73,98
Total des revenus	EUR	394 225,60

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-88,74
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-86,11
2. Commission de gestion	EUR	-177 295,88
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-177 295,88
3. Autres dépenses	EUR	-77,92
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-69,31
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-8,61
Total des dépenses	EUR	-177 462,54

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	216 763,06
--------------------------------------------	------------	-------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 207 367,11
2. Moins-values réalisées	EUR	-580 748,66

Résultat des opérations de vente	EUR	626 618,45
-----------------------------------------------	------------	-------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	843 381,51
---------------------------------------------------------	------------	-------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 585 149,47
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 187 326,61

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	2 772 476,08
--------------------------------------------------------------	------------	---------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	3 615 857,59
------------------------------------------	------------	---------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 12 223 057,44

1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-200 665,45
2. Encaissement (net)	EUR	-3 051 232,28
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	1 691 898,60
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-4 743 130,88
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	115 797,46
4. Résultat de l'exercice	EUR	3 615 857,59
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	1 585 149,47
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	1 187 326,61

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 12 702 814,76

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 1 485 438,08	27,04
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 843 381,51	15,35
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR -206 927,44	-3,77
2. Report à nouveau	EUR -1 905 422,21	-34,68
III. Total des sommes à distribuer	EUR 216 469,94	3,94

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	12 702 814,76	231,21
2022	12 223 057,44	180,24
2021	14 163 134,31	265,69
2020	14 815 667,17	214,92

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	660 880,85
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	2 346,24
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	302,84
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	302,84
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-99 132,14
5. Autres revenus	EUR	105,72
Total des revenus	EUR	564 503,51

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-126,69
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-122,88
2. Commission de gestion	EUR	-144 305,24
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-144 305,24
3. Autres dépenses	EUR	-110,46
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-98,12
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-12,34
Total des dépenses	EUR	-144 542,39

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	419 961,12
--------------------------------------------	------------	-------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 727 075,93
2. Moins-values réalisées	EUR	-831 696,97

Résultat des opérations de vente	EUR	895 378,96
-----------------------------------------------	------------	-------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	1 315 340,08
---------------------------------------------------------	------------	---------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	953 310,52
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	962 522,10

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	1 915 832,62
--------------------------------------------------------------	------------	---------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	3 231 172,70
------------------------------------------	------------	---------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement

au début de l'exercice	EUR	10 079 455,59
1. Encaissement (net)	EUR	5 370 894,07
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	9 262 704,74
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-3 891 810,67
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-441 788,44
3. Résultat de l'exercice	EUR	3 231 172,70
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	953 310,52
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	962 522,10

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement

en fin d'exercice	EUR	18 239 733,92
--------------------------------	------------	----------------------

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 1 315 340,08	7,23
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 1 315 340,08	7,23

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	18 239 733,92	100,24
2022	10 079 455,59	76,66
2021	17 375 981,04	112,18
2020	32 542 545,16	90,01

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	2 409,91
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	8,59
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	1,23
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	1,23
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-361,48
5. Autres revenus	EUR	0,37
Total des revenus	EUR	2 058,62

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-0,45
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-0,44
2. Commission de gestion	EUR	-530,63
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-530,63
3. Autres dépenses	EUR	-0,34
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-0,29
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,05
Total des dépenses	EUR	-531,42

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	1 527,20
------------------------------------------------	------------	-----------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	6 302,78
2. Moins-values réalisées	EUR	-3 035,30

Résultat des opérations de vente	EUR	3 267,48
---------------------------------------------------	------------	-----------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	4 794,68
-------------------------------------------------------------	------------	-----------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	19 228,87
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	12 464,87

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	31 693,74
------------------------------------------------------------------	------------	------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	36 488,42
----------------------------------------------	------------	------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 130 324,34

1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-3 194,04
2. Encaissement (net)	EUR	-99 413,09
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	55 307,32
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-154 720,41
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	2 304,55
4. Résultat de l'exercice	EUR	36 488,42
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	19 228,87
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	12 464,87

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 66 510,18

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 7 779,82	10,99
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 4 794,68	6,77
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR -1 075,49	-1,52
2. Report à nouveau	EUR -9 976,53	-14,09
III. Total des sommes à distribuer	EUR 1 522,48	2,15

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	66 510,18	93,92
2022	130 324,34	73,24
2021	225 690,55	107,90
2020	192 548,27	87,26

Classe de parts GLC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	1 567 849,21
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	5 573,13
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	719,55
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	719,55
4. Autres revenus	EUR	251,07
Total des revenus	EUR	1 574 392,96

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-301,00
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-291,97
2. Commission de gestion	EUR	-601 273,31
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-601 273,31
3. Autres dépenses	EUR	-875,98
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-233,52
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-29,34
autres	EUR	-613,12
Total des dépenses	EUR	-602 450,29

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **971 942,67**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	4 100 368,77
2. Moins-values réalisées	EUR	-1 976 320,97

Résultat des opérations de vente **EUR** **2 124 047,80**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **3 095 990,47**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	3 564 869,81
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3 015 550,41

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **6 580 420,22**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **9 676 410,69**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR 31 098 820,84

1. Encaissement (net)	EUR	2 644 556,53
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	3 424 816,55
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-780 260,02
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-85 086,65
3. Résultat de l'exercice	EUR	9 676 410,69
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	3 564 869,81
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	3 015 550,41

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR 43 334 701,41

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement

Total **Par part**

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	3 095 990,47	16,58
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement **EUR** **3 095 990,47** **16,58**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	43 334 701,41	232,04
2022	31 098 820,84	177,59
2021	43 543 333,66	260,08
2020	28 582 790,52	208,95

Classe de parts GTFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	387 999,90
2. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1 378,65
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	177,53
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	177,53
4. Autres revenus	EUR	62,05
Total des revenus	EUR	389 618,13

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-74,39
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-72,19
2. Commission de gestion	EUR	-84 967,75
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-84 967,75
3. Autres dépenses	EUR	-64,97
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-57,69
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-7,28
Total des dépenses	EUR	-85 107,11

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	304 511,02
------------------------------------------------	------------	-------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 014 221,73
2. Moins-values réalisées	EUR	-489 410,33
Résultat des opérations de vente	EUR	524 811,40

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	829 322,42
-------------------------------------------------------------	------------	-------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	774 726,55
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	683 969,20

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	1 458 695,75
------------------------------------------------------------------	------------	---------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	2 288 018,17
----------------------------------------------	------------	---------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les intérêts négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice

EUR	7 006 201,77
1. Encaissement (net)	EUR 1 521 547,34
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR 1 753 135,42
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR -231 588,08
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR -62 393,20
3. Résultat de l'exercice	EUR 2 288 018,17
dont :	
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR 774 726,55
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR 683 969,20

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice

EUR	10 753 374,08
------------	----------------------

État des emplois de l'actif net

Calcul du réinvestissement	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 829 322,42	7,88
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 829 322,42	7,88

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2023	10 753 374,08	102,16
2022	7 006 201,77	77,72
2021	8 181 442,75	113,14
2020	4 943 866,99	90,40

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

64 457 362,90 EUR

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

DAX CDAX Index

Risque potentiel au titre du risque de marché

Pourcentage minimal du risque potentiel %	85,678
Pourcentage maximal du risque potentiel %	133,870
Pourcentage moyen du risque potentiel %	111,683

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'approche complexe dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,0, sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe LC : 237,50 EUR
Valeur liquidative classe FC : 248,23 EUR
Valeur liquidative classe IC : 252,25 EUR
Valeur liquidative classe LD : 231,21 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 100,24 EUR
Valeur liquidative classe TFD : 93,92 EUR
Valeur liquidative classe GLC : 232,04 EUR
Valeur liquidative classe GTFC : 102,16 EUR

Nombre de parts en circulation classe LC : 13 161 997,610
Nombre de parts en circulation classe FC : 227 922,740
Nombre de parts en circulation classe IC : 40 907,000
Nombre de parts en circulation classe LD : 54 941,609
Nombre de parts en circulation classe TFC : 181 958,798
Nombre de parts en circulation classe TFD : 708,128
Nombre de parts en circulation classe GLC : 186 758,000
Nombre de parts en circulation classe GTFC : 105 265,000

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

classe LC 1,40 % par an classe FC 0,80 % par an classe IC 0,60 % par an classe LD 1,40 % par an classe TFC 0,80 % par an classe TFD 0,80 % par an
classe GLC 1,40 % par an classe GTFC 0,80 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe LC 0,001 % classe FC 0,001 % classe IC 0,001 % classe LD 0,001 % classe TFC 0,000 % classe TFD 0,001 % classe GLC 0,001 %
classe GTFC 0,001 %

calculée sur l'actif moyen du fonds.

DWS Deutschland

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe LC 1,40 % par an classe FC 0,80 % par an classe IC 0,60 % par an classe LD 1,40 % par an classe TFC 0,80 % par an classe TFD 0,80 % par an
classe GLC 1,40 % par an classe GTFC 0,80 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe LC 0,15 % par an classe FC 0,15 % par an classe IC 0,15 % par an classe LD 0,15 % par an classe TFC 0,15 % par an classe TFD 0,15 % par an
classe GLC 0,15 % par an classe GTFC 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe LC 0,05 % par an classe FC 0,05 % par an classe IC 0,05 % par an classe LD 0,05 % par an classe TFC 0,05 % par an classe TFD 0,05 % par an
classe GLC 0,05 % par an classe GTFC 0,05 % par an

max. attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS Deutschland aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

classe LC plus de 10 % classe FC moins de 10 % classe IC moins de 10 % classe LD plus de 10 % classe TFC moins de 10 % classe TFD moins de 10 %
classe GLC plus de 10 % classe GTFC moins de 10 %

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds commun de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 886 136,23 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 80 200,00 euros.

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société. Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable. La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction. La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel.

En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle. La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG. La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquats

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe. L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

DWS Deutschland

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne. Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	482	
Rémunération globale	101 532 202	EUR
Rémunération fixe	63 520 827	EUR
Rémunération variable	38 011 375	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	5 846 404	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques	7 866 362	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 336 711	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS Deutschland

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	-	-	-
en % de l'actif du fonds	-	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Deutschland

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	-	-	-
--------------------------------------------------------	---	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS Deutschland

6. Devise(s) des garanties reçues		
Devise(s) :	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
Moins d'1 jour	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-
Plus d'1 an	-	-
à durée indéterminée	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *		
Part des revenus du fonds		
absolu	39 007,61	-
en % des revenus bruts	68,00	-
Part des coûts du fonds	-	-

Part des revenus de la société de gestion		
absolu	18 745,32	-
en % des revenus bruts	32,00	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-

Part des revenus de tiers		
absolu	-	-
en % des revenus bruts	-	-
Part des coûts de tiers	-	-

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
absolu	-	

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés		
Total	-	
Part	-	

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
1. Nom		
Volume des garanties reçues (absolu)		
2. Nom		
Volume des garanties reçues (absolu)		

DWS Deutschland

3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Part			-
13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)			
Comptes / dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs / dépôts	-		-
Autres comptes / dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS Deutschland

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs /
teneurs de compte

-	-	-
---	---	---

1. Nom

--	--	--

Montant détenu en absolu

--	--	--

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Deutschland

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300D7LVT8E5OULG98

ISIN : DE0008490962

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 18,74 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de l'évaluation des États, en appliquant une stratégie d'exclusion qui tient compte des critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) Freedom House pour les États identifiés comme « non libres »
- (4) Secteurs controversés pour les entreprises dépassant un seuil de chiffre d'affaires prédéfini
- (5) Armes controversées.

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

La société n'avait pas déterminé, pour ce fonds, d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Il convient également de noter que ce chapitre contient des informations plus détaillées sur les critères d'exclusion des indicateurs de durabilité. Ces informations doivent être lues en relation avec la présentation suivante de la performance des indicateurs de durabilité.

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation du risque climatique et de transition	Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur est exposé aux risques climatiques et de transition	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
Évaluation de la norme	Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
Statut Freedom House	Indicateur de la liberté politique et civile d'un État	Pas d'investissement dans des actifs insuffisants
Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés	Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »	Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la durabilité	Méthodologie servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »), sert d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables	18,74 % des actifs du portefeuille

Les principales incidences négatives (PAI)

PAI - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	18,35 % des actifs du portefeuille
PAI - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAI - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 septembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations disponibles dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur la publication d'informations. Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui avaient des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille. La société a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de l'évaluation de la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation de la durabilité a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur la publication d'informations, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, pour les emprunts avec affectation de produits qui ont été considérés comme durables, une imputation a été effectuée pour la valeur totale de l'emprunt.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'impact significatif (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de l'évaluation de durabilité de DWS et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies avait affecté de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, l'évaluation de durabilité DWS a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité, la société a en outre évalué, sur la base de l'évaluation des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont la note normative la plus basse était F n'étaient pas considérées comme durables et étaient exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4)
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) et
- Implication dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit en appliquant la méthodologie d'évaluation ESG relative à l'exclusion des placements du fonds qui satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales promues, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Deutschland

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Siemens Reg.	C - Industrie manufacturière	8,3 %	Allemagne
Allianz	K - Activités financières et d'assurance	8,0 %	Allemagne
SAP	J - Information et communication	7,4 %	Allemagne
Mercedes-Benz Group	C - Industrie manufacturière	5,3 %	Allemagne
Deutsche Post Reg.	H - Transports et entreposage	5,0 %	Allemagne
Infineon Technologies Reg.	C - Industrie manufacturière	4,2 %	Allemagne
Bayer	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,0 %	Allemagne
BASF Reg.	C - Industrie manufacturière	4,0 %	Allemagne
Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft	K - Activités financières et d'assurance	3,6 %	Allemagne
Vink.Reg.			
Deutsche Bank Reg.	K - Activités financières et d'assurance	3,0 %	Allemagne
Deutsche Telekom Reg.	J - Information et communication	3,0 %	Allemagne
RWE Ord.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,6 %	Allemagne
Volkswagen Pref.	C - Industrie manufacturière	2,4 %	Allemagne
BMW Ord.	C - Industrie manufacturière	2,4 %	Allemagne
Merck	C - Industrie manufacturière	2,0 %	Allemagne

pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande part des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

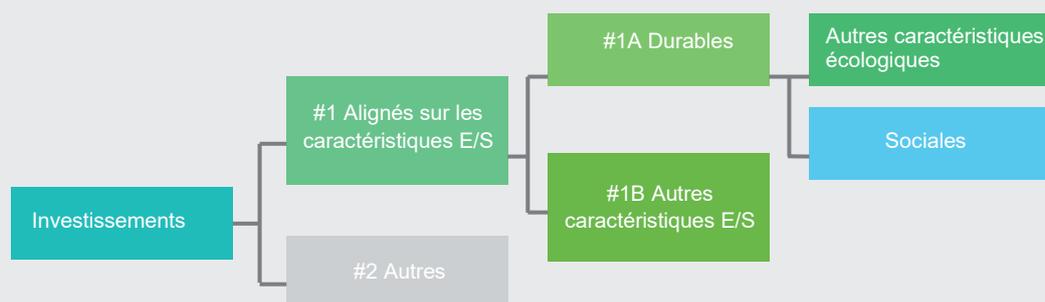
La part des investissements liés au développement durable s'élevait à 99,63 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,63 % de sa valeur dans des actifs conformes aux normes ESG définies par la société (#1 Axé sur les caractéristiques environnementales et sociales). 18,74 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables (#1A Investissements durables).

0,37 % de la valeur du fonds a été investie dans des actifs pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres investissements). Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 40 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions. Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Deutschland

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
C	Industrie manufacturière	33,3 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,6 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,2 %
H	Transports et entreposage	5,1 %
I	Hôtellerie/restauration	0,0 %
J	Information et communication	12,8 %
K	Activités financières et d'assurance	16,8 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	23,8 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,3 %
NA	Autres	5,1 %

Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

18,35 %

Situation au : 29 septembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été conformes à un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

La société n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

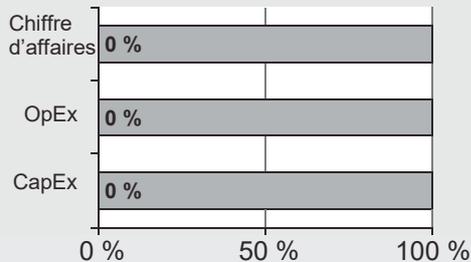
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille.
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



Conformes à la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Conformes à la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Conformes à la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Conformes à la taxinomie	0,00 %
Non conformes à la taxinomie	100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



Conformes à la taxinomie	0,00 %
Conformes à la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Conformes à la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Conformes à la taxinomie	0,00 %
Non conformes à la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Il n'y avait pas de pourcentage d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités facilitatrices.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, qui n'étaient pas conformes à la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 18,74 % de la valeur du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 18,74 % de la valeur du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

La rubrique #2 Autres investissements comprenait des actifs représentant 0,37 % de la valeur du fonds pour lesquels la méthodologie d'évaluation ESG n'a pas été appliquée ou pour lesquels une couverture complète des données ESG n'était pas disponible.

Dans le cadre de ce quota, il a été toléré d'investir jusqu'à 40 % de la valeur du fonds dans des investissements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en termes d'approches d'évaluation ESG et d'exclusions.

Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation de la norme, ce qui signifie que les entreprises devaient appliquer les pratiques de bonne gouvernance.

Ces autres investissements pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection écologique ou sociale minimale n'a pas été prise en compte dans les autres investissements de ce fonds, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie d'actions.

Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG interne à l'entreprise et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Pour plus de détails sur la politique de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente et les Conditions particulières de placement.

Méthodologie d'évaluation ESG

La société visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire.

La méthodologie d'évaluation ESG était basée sur la base de données ESG, qui utilisait les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

La base de données ESG a identifié des notes allant de « A » à « F » au sein des différentes approches d'évaluation. Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles (A à F), « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse. La base de données ESG a également fourni des critères d'exclusion (exclusions complètes ou exclusions basées sur des seuils de chiffre d'affaires) sur la base d'autres approches d'évaluation.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si un émetteur avait une évaluation dans une approche d'évaluation qui n'était pas considérée comme appropriée dans cette approche d'évaluation, les actifs des émetteurs ne pouvaient pas être acquis, même s'ils avaient une évaluation qui serait appropriée dans une autre approche d'évaluation.

La base de données ESG a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes ESG en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

• Évaluation du risque climatique et de transition

L'évaluation des risques climatiques et de transition a permis d'évaluer le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau.

Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs qui avaient une note de F dans l'approche d'évaluation du risque climatique et de transition ont été exclus.

• Évaluation de la norme

L'évaluation de la norme a permis d'évaluer les entreprises, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail et des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale.

L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises qui avaient une évaluation de F dans l'approche d'évaluation de la norme ont été exclues.

• Statut Freedom House

Freedom House était une organisation internationale non gouvernementale qui classait les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

• **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés**

Ont été exclues les entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »). Les entreprises ont été exclues de l'investissement en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés. Pour le fonds, il était expressément prévu d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires était généré comme suit :

- à plus de 10 % de la fabrication de produits et/ou de la fourniture de services dans l'industrie de l'armement,
- à plus de 5 % de la production et/ou de la distribution d'armes de poing ou de munitions civiles,
- à plus de 5 % de la fabrication de produits du tabac,
- à plus de 25 % de l'extraction de charbon et de la production d'énergie à base de charbon,
- à plus de 5 % de l'extraction des sables bitumineux.

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues. Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par un gouvernement pour faire face aux défis énergétiques, la société peut décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises ou régions géographiques.

• **Évaluation de l'exclusion pour les « armes controversées »**

Les entreprises identifiées comme étant des fabricants, y compris comme fabricants de composants de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions et d'armes chimiques et biologiques, d'armes nucléaires, d'armes à l'uranium appauvri ou de munitions à l'uranium ont été exclues. En outre, les rapports de participation au sein d'une structure de groupe ont pu être pris en compte pour les exclusions.

• **Évaluation des obligations avec utilisation du produit**

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations avec utilisation des produits étaient remplies. La première étape a consisté à vérifier la conformité de l'obligation avec les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes (green bonds), aux obligations sociales (social bonds) ou aux obligations durables (sustainability bonds). En outre, un niveau minimum défini de critères ESG a été examiné en ce qui concerne l'émetteur de l'obligation et les émetteurs et leurs obligations qui ne remplissaient pas de tels critères ont été exclus.

Les émetteurs ont été exclus sur la base des critères suivants :

- les émetteurs souverains identifiés comme « non libres » par Freedom House
- les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F »),
- les entreprises impliquées dans des armes controversées, ou
- les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon identifiés.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

Les parts d'investissement ont été évaluées en tenant compte des investissements au sein des fonds cibles selon l'évaluation des risques climatiques et de transition, l'évaluation de la norme, le statut Freedom House ainsi que selon l'évaluation d'exclusion des « armes controversées » (à l'exception des armes nucléaires, des armes à l'uranium appauvri et des munitions à l'uranium).

Les méthodes d'évaluation des parts d'investissement étaient basées sur une vue globale du portefeuille du fonds cible, en tenant compte des investissements au sein du portefeuille du fonds cible. En fonction de l'approche d'évaluation respective, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les fonds cibles pouvaient être investis dans des actifs qui n'étaient pas conformes aux normes ESG définies pour les émetteurs.

Évaluation de la durabilité conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement sur les obligations de publication d'informations

En outre, pour déterminer la part des investissements durables, la société a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement pouvait être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

Éléments d'actifs non évalués au niveau ESG

Tous les investissements du fonds n'ont pas été évalués par la méthodologie d'évaluation ESG. C'était notamment le cas des actifs suivants :

Les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'éléments d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG et n'étaient pas exclus selon les approches d'évaluation ESG décrites ci-dessus.

La stratégie d'investissement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gouvernance a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme, qui est présentée dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'avait été défini comme valeur de référence.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Frankfurt / Main, le 12 janvier 2024

DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main
La direction

KPMG a émis une observation sans réserve sur le rapport annuel complet conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch). Cette observation particulière se traduit comme suit :

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS Deutschland comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 30 septembre 2023, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 12 janvier 2024

KPMG AG
Société d'expertise comptable

Kuppler	Steinbrenner
Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
452,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Président du conseil de surveillance
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Oy-Mittelberg

Holger Naumann (depuis le 1^{er} juillet 2023)
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Prof. Christian Strenger (jusqu'au 29 mai 2023)
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Membre du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler
Frankfurt / Main

Direction

Manfred Bauer
Porte-parole de la direction

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Matthias Liermann

Porte-parole de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Gero Schomann (depuis le 4 avril 2023)

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Vincenzo Vedda (depuis le 17 février 2023)

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
MorgenFund GmbH,
Frankfurt / Main

Dirk Görgen (jusqu'au 31 décembre 2022)

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
2 928,6 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2022 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 octobre 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com